Trente-troisième Année. — N° 13 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 13 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1888

A QUI LA FAUTE?

L'Italie, alliée de M. de Bismarck, nous crée des difficultés; elle semble chercher l'occasion d'une rupture, assurée qu'elle est de l'appui de l'Allemagne.

Qui a créé à nos portes cette puissance nouvelle. Qui nous a préparé ce danger? Qui?

Le second Empire, sans doute, dont ce fut la plus grande erreur, en même temps que la cause première de tous nos malheurs.

Mais le Second Empire était, dans cette œuvre fatale, encouragé, appuyé par tous les journaux républicains, par tous les hommes politiques du parti républicain.

Revoyez les collections du *Siècle*, de l'*Opinion nationale* et des autres journaux de l'époque.

Recherchez les brochures d'alors, celles d'Edmond About et des autres.

Voyez les discours que les Guéroult, les Havin, les Jules Favre, les Picard prononcaient à la Chambre.

C'est pour réaliser l'*Unité de l'Italie*, que tous ces hommes sont devenus les collaborateurs actifs du gouvernement de Napoléon III.

Les catholiques — même les catholiques impérialistes — et tous les patriotes clairvoyants ont lutté avec la dernière énergie contre ce crime d'Etat, un des plus grands commis en ce siècle.

Et sans l'appui que lui prêtèrent sur ce point les partis de gauche, le gouvernement de Napoléon eut été impuissant à réagir contre l'opinion de la majorité conservatrice.

Les républicains d'alors, — c'est de l'histoire — ont lutté, non seulement, contre les catholiques, mais contre les plus fidèles amis de l'Empereur, dans le but d'imposer à la France les sacrifices les plus considérables, pour constituer le royaume de Victor-Emmanuel, qui ne pouvait que devenir une menace pour la France.

L'éloquence de M. Thiers n'a pu triompher de leur aveuglement, de leur passion.

Ils voulaient frapper la Papauté et le sentiment du patriotisme ne les a pas arrêtés.

Aujourd'hui cette question ne se discute plus :

On sait que sans l'unité de l'Italie, l'Allemagne n'eût jamais pu constituer la sienne *et que la guerre de 1870 n'eût pas eu lieu.*

On sait que sans l'alliance de l'Italie avec Bismarck, la Prusse ne pourrait, aujourd'hui encore, nous imposer sa loi.

Le caractère de la Révolution, depuis cinquante ans, est d'avoir été italianissime.

Son enthousiasme pour le carbonarisme italien a dominé l'amour de la Patrie.

L'invasion même n'a pas guéri le révolutionarisme de cette tare, et en 1871 — au mois de mars — on voyait M. Clémenceau monter à la tribune pour appuyer une *pétition du club* positiviste de Paris, demandant « que la France restituât la Corse à l'Italie. »

Ces choses-là ne paraissent pas possibles et cependant l'*Officiel* en fait foi.

Il est bien temps aujourd'hui de se récrier contre les insolences très calculées du signor Crispi et de dire, comme la *Justice* aujourd'hui :

« *Il semble probable que l'Italie cherche* à refuser toute satisfaction à la France à propos de l'incident de Florence.

» Le respect, presque superstitieux, de la représentation diplomatique d'une nation pour l'autre, a été jusqu'ici pratiqué si constamment dans le monde entier — le manque de procédés des autorités italiennes était si contraire à toutes habitudes et si grossièrement incorrecte — il était si imprévu, si peu motivé, que nous avons cru d'abord à une incartade d'agent inférieur et à une réparation presque immédiate.

» *Il parait qu'il y avait une arrière-pensée de provocation.*

» On sait quels étaient nos sentiments de sympathie pour le peuple italien. Nous avons toujours considéré comme *détestable tout ce qui pouvait diviser les deux nations. Nous nous rappelions les liens étroits des PARTIS DÉMOCRATIQUES dans les deux pays.* Nous ne sommes donc pas suspects en exprimant l'impression que peut produire la conduite actuelle de l'Italie.

» Si encore elle cherchait querelle pour *son propre compte* à ses alliés de Magenta et de Solférino ? Mais point du tout : *on sait DE QUI ELLE FAIT LE JEU.*

» Que ceux qui, avec le concours de la France, ont *affranchi* le Milanais *des Allemands*, et se sont fait ainsi une patrie, soient aujourd'hui, par traité, les garants de la domination allemande sur notre Milanais, à nous, l'Alsace-Lorraine, c'est un exemple de *monstruosité unique dans l'histoire.*

» Je ne veux pas reparler *d'ingratitude* pour les services rendus : c'est un sentiment trop commun en politique ; mais là, il y a plus, le gouvernement combat tant au dehors l'idée dont il est sorti ; s'alliant avec ses tyrans de la veille, contre ceux qui l'ont affranchi : défendant contre nous l'iniquité dont il a le plus souffert... Cela soulève un haut le cœur.

» Il n'y avait qu'un moyen de descendre encore. C'était de nous chercher une querelle d'Allemand. La métaphore, ici, est d'une exactitude rare. Ce n'est pas pour son propre compte, et par oubli des services passés, que l'Italie nous provoque grossièrement. *C'est pour le compte et aux ordres d'un plus fort.* M. de Bismarck a deux fois cherché à nous provoquer Deux fois, devant l'Europe, il a dû faire quelques concessions. C'était trop brutal.

» *Alors, il a dit à son domestique* (j'ai nommé M. Crispi) : « *Faites la chose* pour moi ». Et M. Crispi l'a faite. Et l'Italie, — *jadis grande* — le pays de Garibaldi, de Manin et de Cavour, tombé, hélas ! dans les mains de cet homme, a exécuté l'ordre qu'on lui donnait.

» Cela est triste... pour l'Italie. »

Cela est triste pour l'Italie... dit l'organe de M. Clémenceau.

C'est encore plus triste pour la gauche française qui a mis la France dans cette douloureuse, honteuse, ridicale et dangereuse situation.

Appeler domestique Crispi, c'est très bien ! mais quand on songe que c'est par suite de la politique du parti républicain, par suite de ses sympathies pour les Crispis italiens, que la France doit subir cette humiliation ou tirer le glaive, on conviendra que l'on ne maudira jamais assez la politique des Clémenceau, des Jules Favre, des Gambetta.

C'est à la gauche que remonte la responsabilité des redoutables insolences d'un Crispi, qui ose, depuis qu'il a coiffé le casque prussien, relever la tête.

Le fond des choses

Décidément M. Wilson fait beaucoup parler de lui, plus qu'il ne le désirerait très probablement. Chaque jour nous apporte quelque charge nouvelle, quelque preuve plus frappante de la culpabilité du gendre de M. Grévy, qui n'en continue pas moins à fouler paisiblement l'asphalte du boulevard.

Nous vivons à une étrange époque. Voilà un criminel de droit commun dont la justice connait toutes les forfaitures, toutes les concussions, tous les vols et peut-être toutes les trahisons ; un homme qui, comme auteur principal, a trempé dans une foule de méfaits bien et dûment constatés et cet homme reste en liberté. Une force invisible le protège, et, pendant que le pays tout entier demande son arrestation, il ne se trouve pas un juge d'instruction pour l'ordonner. Ce spectacle est unique et montre à l'Europe comment la magistrature française epurée peut rendre la justice en l'an de grâce dix-huit cent quatre-vingt-huit. Ah ! nos législateurs savaient bien ce qu'ils faisaient quand ils ont brisé l'inamovibilité des juges ; ils voulaient des valets qui ne sachent même plus rougir de décrotter les iniquités républicaines ; ils ont les hommes qu'il leur fallait. Dans l'histoire d'Angleterre, un des parlements est connu sous le nom de *parlement croupion*; il nous faudrait trouper une epithète encore plus inférieure pour caractériser le rôle de ces hommes médiocres pour qui l'hermine qu'ils portent n'est même plus une figure de rhétorique.

Oui, l'histoire restera stupéfaite devant l'avilissement de ces magistrats à tout faire que nos vieux parlementaires auraient flétris.

Mais si grand que soit le dédain avec lequel on a le droit de les regarder, la leçon principale qui découle de ces événements n'est pas là.

Sans doute, grâce à la complicité du président de la République et des ministres qui se sont succédé au pouvoir, Wilson a pu peupler l'administration, les parquets et les tribunaux de ses créatures; sans doute, il peut rencontrer, aujourd'hui qu'il n'est plus rien, des complaisants qui lui doivent leur situation et le veulent sauver; sans doute, le gouvernement ne paraît que médiocrement désireux de montrer que la pourriture et la corruption se sont étalées pendant dix ans au palais même de l'Elysée.

Tout cela est vrai, mais tout cela est insuffisant à expliquer les atermoiements de la justice devant des crimes patents, comme devant la réprobation générale de l'opinion publique.

Il faut aller au fond des choses.

Wilson n'est pas un homme, c'est une légion. Le système de gouvernement qu'il a inauguré, il n'en a pas bénéficié seul, et, s'il fut le chef de la bande, il ne faut pas oublier qu'il avait derrière lui ses lieutenants et ses soldats.

Or, qui sont ces lieutenants et ces soldats?

Parbleu, la plupart des députés et des sénateurs qui l'ont poussé, qui se sont servis de lui et qui ont trempé avec lui dans tous ces tripotages pour lesquels la conscience publique demande justice.

Il y a longtemps que l'on savait que Wilson volait la poste, trafiquait des faveurs de l'Etat, vendait les honneurs et mettait sa main dans toutes les affaires véreuses qui, entre deux et quat heures, remplissent de tumulte le péristyle de la Bourse.

Les sénateurs et députés républicains savaient tout cela et, loin de tenir Wilson à l'écart, ils lui ont remis la fortune de la France, ils en ont fait le président de la commission du budget. L'année dernière encore, il en était rapporteur général, comme il en était toujours le membre le plus écouté et le plus influent.

Wilson, c'était l'incarnation de la politique financière et des procédés de gouvernement de la troisième République. Tout ce qu'il a fait, il l'a fait, avec la complicité tacite ou expresse de la majorité républicaine.

Voilà pourquoi on hésite à envoyer Wilson devant la justice, à lui mettre la main au col comme à un vulgaire gredin qu'il est et à le flanquer à Mazas, en attendant la cour d'assises.

Pensez donc! Mais Wilson traduit en justice se défendrait; il dénoncerait peut-être ses complices, et alors on saurait comment certains journaux se fondent ou se soutiennent, comment certains hommes se poussent sur le chemin des places ou de la fortune, comment certaines adjudications se font, comment certaines candidatures s'imposent.

On saurait tout cela, et tel qui aujourd'hui jette des cris d'indignation contre Wilson pourrait, demain, aller s'asseoir à ses côtés. Et alors la Cour d'assises ne serait plus assez grande, non pour les auditeurs, mais pour les criminels.

Ils y passeraient tous, députés que l'on nomme, sénateurs que l'on désigne, fonctionnaires que l'on sait, femme que l'on soupçonne, ministres, peut-être, pour ne pas dire certainement. Il faudrait ajouter une aile à Mazas, faire un convoi spécial pour la Calédonie, élargir les bagnes et les pénitenciers.

Voilà ce qu'il faut étouffer. En apparence Wilson est tenu, c'est lui qui tient.

Et si, malgré tout, l'opinion publique oblige à des poursuites, mais à des poursuites sérieuses, eh bien ! alors il y a des gens qui riront en France, mais il y en a d'autres qui ne riront pas, quand on connaitra le fond des choses.

HENRI LANGLAIS.

LE JUBILÉ SACERDOTAL
DE S. S. LEON XIII
L'AUDIENCE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Voici le texte du discours que S. Exc. M, le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a prononcé dans l'audience solennelle de dimanche :

« Très Saint-Père,

» Le président Carnot, en me remettant cette lettre pour Votre Sainteté, m'a chargé de vous offrir les félicitations du gouvernement de la République français pour le cinquantième anniversaire de votre consécration sacerdotale.

» Votre Sainteté connait mon pays; Elle sait avec quel amour et quelle piété filiale les fidèles s'y appliquent à prodiguer au Pape les témoignages de leur vénération.

» Votre Sainteté ne saurait donc douter de l'étendue des sentiments dont je vous apporte l'expression, par ordre du chef de l'Etat.

» La mission extraordinaire dont je m'acquitte, avec le concours des membres de l'ambassade spécialement désignés pour m'assister en ce jour mémorable, est pour moi un grand honneur; elle relève encore l'éclat de la haute charge que, depuis plusieurs années déjà, je remplis auprès de Votre Sainteté.

» Les hommes d'Etat de la République, Très-Saint-Père, savent apprécier la sagesse sereine, la haute prudence dont le Pape ne cesse de s'inspirer, et qui aident si puissamment au maintien de nos bons rapports avec le Saint-Siège, sur la base du Concordat.

« Aussi le président Carnot, observateur scrupuleux des traités qui portent la signature de la France, fait-il des vœux sincères pour que la Providence conserve de longues années encore Votre Sainteté au gouvernement de l'Eglise. »

Sa Sainteté a répondu :

« La mission extraordinaire, monsieur l'ambassadeur, dont vous avez été chargé auprès de Nous par M. le président de la République française, et les nombreux témoignages de respect et de dévouement que Nous recevons de la France, à l'occasion de Notre *jubilé sacerdotal, remplissent Notre âme de joie et de* consolation. Nous y constatons avec bonheur que votre noble patrie veut rester fidèle à sa vocation et aux glorieuses traditions de ses ancêtres. Elle est la fille ainée de l'Eglise ; elle lui est étroitement liée par ses gloires les plus pures et par ses plus impérissables souvenirs.

» A ce titre, la France catholique se devait à elle-même et devait à son passé de prendre sa belle part à Nos fêtes jubilaires, et sa grande voix ne pouvait demeurer muette dans ce concert unanime des peuples chrétiens. Aussi Nous a-t-elle prodigué, avec cet élan et cette générosité qui la caractérisent, les marques de sa piété filiale et de son inaltérable attachement

» De son côté, M. le Président de la République Nous donne aujourd'hui un témoignage bien précieux de ses sentiments personnels et de ceux de son gouvernement. En unissant aussi ses félicitations et ses vœux à ceux de ses concitoyens catholiques, et en vous députant vers Nous pour Nous les exprimer solennellement en son nom, il rehausse le prix de la manifestation qui Nous vient de la France.

» Veuillez donc, monsieur l'ambassadeur, être interprète auprès de M. le président de Nos remerciements les plus vifs ; veuillez aussi lui redire que Nous aimons la France et que Nous la désirons toujours heureuse et prospère.

» En attendant, du plus profond de Notre cœur Nous lui accordons, à lui et à sa famille et à la France entière, la bénédiction apostolique. »

REVUE DE LA PRESSE

La révocation de M. Vigneau fait grand bruit :

« L'autre jour s'écrie l'*Autorité*, c'était le krach de je ne sais quel spéculateur allemand; hier, c'était le krach définitif, le désastre, la déroute, la déconfiture irrémédiable de la magistrature républicaine. »

Le *Petit Moniteur* écrit :

« Ce qui vient de se passer n'atténuera pas la défavorable opinion qu'on a, dans le public, des magistrats *nouvelles couches* et ne pourra qu'avoir, pour la justice, le plus deplorable effet.

» Un seul homme pourra se réjouir. C'est M. Wilson qui, au moment où son arrestation devenait inévitable, reçoit, par la maladresse du magistrat instructeur, le secours le plus inattendu, puisque maintenant tout est à recommencer.

» Decidement, M. Wilson a toutes les chances. »

M. Henri Rochefort demande, dans l'*Intransigeant*, qu'une instruction soit ouverte, contre M. Vigneau par... M. Wilson :

« Cette comédie ne trompera-t-elle personne et ne fera-t-elle que décupler l'indignation publique qui se manifeste plus énergiquement tous les jours devant les complaisances judiciaires qui frisent de si près la forfaiture. Il serait plus hardi, mais plus loyal de faire cette declaration à la nation tout entière :

« Oui, Wilson est un concussionnaire, un faussaire et un flibustier ; mais s'il était arrêté et condamné, c'est qu'il y aurait une justice en France. Or, c'est pour établir péremptoirement qu'il n'y en a pas, que nous destituons impitoyablement les juges assez imprudents pour essayer de faire croire qu'il y en a une. »

« C'est Wilson qui a vendu des croix, et c'est M. Vigneau qui est poursuivi. Ce document est plein de fantaisie ; mais, pour le rendre tout à fait burlesque, il faudrait que l'instruction ouverte contre M. Vigneau fût dirigée par M. Wilson. »

Finissons par le *Figaro* :

« M. Vigneau paraissait hostile au sympathique M. Wilson, il oubliait évidemment que son prévenu avait été le premier Gendre de France, et il se trouve que ce juge d'instruction qui voulait instruire se met dans le cas d'être frappé disciplinairement ! C'est une vraie bonne fortune pour les amis de l'ancien Président.

» Si l'on n'était pas fixés sur les vertus d'une magistrature que l'Europe nous envie, on serait tenté de croire que les gaffes attribuées à M. Vigneau ont fourni pour l'atteindre, un prétexte que ses supérieurs se sont empressés de saisir.

» Injustice pure, mais on le dira... Le monde est si méchant ! — F. M. »

Sous ce titre : l'*Agriculteur Souverain*, le *Soleil* publie un article dont nous détachons ce passage :

« Tant que la République a été dirigée par des conservateurs, tant qu'elle a eu des allures tranquilles, tant qu'elle n'a pas compromis par des frasques inquiétantes et par des faiblesses coupables la securité et la prospérité du pays, l'agriculteur l'a soutenue, sans aucun enthousiasme d'ailleurs.

» Il en est maintenant dégoûté.

» Ses dégoûts ont commencé le jour où il a vu la République, obéissant à son tempérament, se livrant à ses instincts naturels, rompre avec les conservateurs et devenir la proie des prodigues et des violents. On lui avait dit que la République pouvait protéger, tout aussi bien que la Monarchie, ses intérêts matériels et ses intérêts moraux. Et le fait est que la République de Mac-Mahon et des conservateurs lui avait donné, sous ce rapport, toute satisfaction. Pendant plusieurs années, le gouvernement de M. Grévy n'a pas déplu à l'agriculteur parce qu'il avait eu soin de maintenir, en apparence du moins, les traditions du gouvernement précédent. On ne s'est engagé que timidement d'abord dans la voie des épurations, de la persécution religieuse, des gaspillages financiers. On a masqué pendant plusieurs années les déficits. Ce n'est que dans ces derniers temps que la République, la vraie, l'héritière du jacobinisme d'il y a cent ans, est apparue à l'agriculteur dans sa hideuse nudité.

» Il n'en veut plus.

» L'agriculteur, qui était venu à la République, se retourne contre elle lentement, posément, avec réflexion, parce que l'agriculteur n'est pas l'*homme des emballements.* Mais le mouvement, pour ne pas être brusque, n'en est pas moins nettement dessiné.

» Les républicains auront beau gratifier l'agriculteur de leurs plus aimables sourires, lui vanter les mérites de la République, lui promettre, comme on dit, plus de beurre que de pain, ils n'obtiendront plus rien de lui. Eclairé par l'expérience, l'agriculteur sait maintenant à quoi s'en tenir ; son siège est fait, Il ne veut plus de la République.

» Et il est logique.

» L'agriculteur n'a pas le temps de faire de la théorie. Il fait de la politique pratique. Il voit que sous la République ses intérêts sont de plus en plus compromis. Il voit que « cela ne peut plus marcher ainsi ». Il demande autre chose.

» On lui dit que pour renverser la République il faudrait faire une révolution. Le mot n'est pas pour l'intimider ni l'effrayer. L'agriculteur sait parfaitement que le jour où il y aura à la Chambre une majorité monarchiste, une majorité déterminée à remplacer la République par la Monarchie, la substitution se fera sans qu'il en coûte au pays un sou ni une goutte de sang. Qu'on appelle cela révolution si l'on veut. La révolution s'accomplira tranquillement, pacifiquement. Cela suffit à l'agriculteur. »

Il ne se passe pas de jour que le Conseil municipal ne fasse parler de lui. M. Jules Simon lui consacre, dans le *Matin*, un très spirituel article dont nous reproduisons le dernier paragraphe :

« Il faut voir les conseillers chez eux, dans la matinée. Il y a foule. « Savez-vous bien, citoyen, que je n'ai encore ni emploi ni pension ? Et savez-vous que ma fille n'est pas dans les pupilles de Paris ? — Monsieur (c'est un terme de mépris) j'ai attendu trois heures dans vos anti-chambres (c'est l'escalier). Vous avez fait passer dix personnes avant moi. Et cependant, je suis un pur ; je reviens de la Nouvelle. — Hier, j'ai vu la directrice de l'école maternelle du vingt-deuxième arrondissement entrer en se cachant à l'église du Gros-Caillou. Madame allait à confesse ! Voilà les institutrices qu'on donne à nos enfants !...

» Le soir, c'est autre chose. Quand il n'y a pas séance du conseil, il y a toujours séance de club. « Où est donc le citoyen conseiller ? Nous l'avons convoqué. — Il est au club d'en face, qui l'a convoqué également. — C'est ici qu'il devrait être. Il manque à tous ses devoirs. — Le voilà ! — Citoyen, pourquoi avez-vous voté aujourd'hui comme le citoyen Ferdinand Duval ? — C'est que, par pur hasard, Ferdinand Duval avait raison. — Il ne pouvait pas avoir raison. Je propose un vote de blâme. — Un blâme ne suffit pas. Je propose la démission. » Et l'assemblée se met à chanter : « Démission ! démission ! » sur l'air des Lampions pendant que l'infortuné se rend à un troisième club où il peut compter sur le même accueil. C'est ce qui constitue la popularité. Gambetta, dans ces occasions, cassait sa canne sur la table.

» Les foules sont redoutables et impitoyables. Il y a dans notre démocratie autoritaire, des hommes qui ne le sont pas moins. Je suppose que le moment le plus pénible pour un conseiller doit être celui où il est mandé par le directeur d'un des quatre journaux. « Mon excellent ami, vous n'avez rien fait depuis huit jours. — J'ai fait mon rapport sur les égoûts. Il est très étudié. — Peuh ! et pour la politique ? — J'ai proposé la fédération des communes. — C'est escompté. — J'ai demandé l'amnistie pour les condamnés politiques. — Vieille rengaine ! — Et pour les marchands de vin. — C'est mieux, mais ça ne suffit pas. Qu'avez-vous fait pour la Sociale ? — J'ai demandé la terre aux laboureurs. — Et la mine aux mineurs. Laissez ces refrains-là à la rue. Il nous faut du nouveau à la tribune municipale. — Mais quoi ? — C'est votre affaire. L'arrondissement trouve que vous n'avez plus d'initiative. Lavy et Paulard vous passent sur le corps. J'ai peur que vous ne soyez un homme fini. »

» Le conseiller, au sortir de là, a beau savoir qu'on lui élèvera un jour une statue dans quelque carrefour, il se dit que l'avenir est bien glorieux, mais que le présent est bien sombre.

» C'est comme nous. Nous verrons peut-être la fédération des communes. Mais ce que nous voyons en attendant n'est pas beau. »

La *République française* traite le même sujet et termine en s'adressant en ces termes à Paris :

« O Paris, la cité mère de toutes les élégances, le charme des yeux et de la pensée, si belle que les étrangers qui l'ont vue en restent amoureux et que ses enfants ne peuvent se résoudre à la quitter; Paris enthousiaste et frivole, naïf et sceptique, passionné et railleur à ce point que vous vous moquez de vous-même pour couper court à la moquerie des autres ; Paris, chère et noble ville, choisissez d'autres hommes ou dites à vos élus d'être moins ridicules ! »

G. GLANEY.

LA DISGRACE
DE
M. VIGNEAU, JUGE D'INSTRUCTION

Voici le texte du décret qui a paru hier à l'*Officiel* :

« Le président de la République française,

» Sur le rapport du Garde des Sceaux, ministre de la justice,

» Décrète :

» Article premier.— M. Vigneau, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, est relevé de ses fonctions de juge d'instruction. Il reprend celles de simple juge à partir de la notification du présent décret.

» Art. 2. — Le Garde des Sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 10 janvier 1888. » CARNOT.

» Par le Président de la République:

» Le garde des sceaux, ministre de la justice,

» A. FALLIÈRES. »

Le *Temps* a reçu communication de la note suivante :

« A la suite du décret relevant M. Vigneau de ses fonctions de juge d'instruction au tribunal de la Seine, qui a paru au *Journal officiel* de ce matin, ce magistrat a été déféré au conseil supérieur de la magistrature pour avoir, au cours de l'instruction de l'affaire Wilson et femme Ratazzi, procédé dans les conditions contraires à la loi et à la dignité professionnelle.

Le même journal ajoute :

« Nous compléterons cette note, en ajoutant que c'est dans la journée d'hier que les faits reprochés à M. Vigneau sont parvenus à la connaissance de M. le Garde des Sceaux. M. Vigneau avait, paraît-il, pris une fausse qualité pour se procurer certains renseignements qu'il jugeait utiles à l'instruction dont il était chargé.

» En l'absence de M. le premier président Périvier, M. Ducreux, le plus ancien des présidents de chambre à la cour de Paris, a ouvert immédiatement une enquête, a entendu M. Vigneau et a, dans la soirée, adressé son rapport au Garde des Sceaux. Le ministre, sur le vu de ce rapport, a immédiatement fait signer un décret retirant l'instruction d'une manière générale à M. Vigneau et a résolu de le déférer au conseil supérieur de la magistrature.

» On sait qu'aux termes de l'article 13 de la loi du 31 août 1883 c'est la cour de cassation, toutes chambres réunies, qui constitue le conseil supérieur de la magistrature. Sur les réquisitions de M. le Procureur général Ronjat, la cour de cassation va se réunir à bref délai pour examiner le cas de M. Vigneau.

BOURSE DE PARIS
du jeudi 12 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 ..	3 0|0	81 17	81 17	81 02
84 20	3 0|0 amortissable	84 40	84 40	84 22
107 40	4 1|2 1883	107 73	107 70	107 60
56 70	3 0|0 Portugais	...	...	56 3|4
94 30	Italien 5 0|0	94 45	94 45	94 17
66 1|2	Extérieure 4 0|0	66 5|8	...	66 7|16
78 5|16	Hongrois 4 0|0	78 1|8	...	77 1|2
373 75	Egypte 6 0|0	374 ..	374 37	374 ..
14 ..	Turc 4 0|0	13 95	13 95	14 05
517 ..	Obligations du Trésor	...	...	500 ..
100 75	Russe 1870 5 0|0	...	...	100 75
534 ..	Bons de liquidation 5 0|0	...	...	525 75
	Sociétés de Crédit			
4117 50	Banque de France	...	...	4090 ..
466 25	Banque d'Escompte	...	...	461 25
753 75	B. Paris et d. Pays-Bas	755 ..	...	750 ..
338 75	Banque Parisienne	...	...	335 .
1383 70	Crédit Foncier	1395 ..	1390 ..	1382 50
... ..	Crédit Mobilier	...	...	... ..
573 75	Crédit Lyonnais	578 75	...	575 ..
452 ..	Société générale	...	...	452 ..
430 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	431 ..
507 50	Banque Ottomane	508 75	...	506 25
... ..	Créd. Mobilier Espagn.	...	...	... ..
	Chem. de f. Franc.			
1523 75	Nord act.	...	1530 ..	1523 75
1242 50	Paris-Lyon-Médit. »	...	1247 .	1242 50
781 25	Est »	...	...	782 ..
... ..	Ouest »	...	...	883 ..
1325	Orléans »	...	...	1322 ..
1151 ..	Midi »	...	...	1150 ..
	Sociétés diverses			
2072 50	Suez	2080 ..	2080 ..	2068 75
1377 50	Gaz Parisien	1376 25	1390 ..	1372 50
690 ..	Voitures	...	...	690 ..
1140 ..	Omnibus	...	...	1133 ..
531 50	Rio-Tinto	507 50	...	520 ..
321 25	Panama	323 75	...	312 50
	Obligat. Foncières			
524 ..	Foncières 500 4 0|0	...	...	522 50
104 50	» 10e 4 0|0	...	...	107 ..
592 ..	» 500 f. 3 0|0	...	...	590 ..
517 ..	» 4 0|0 1863	...	...	520 ..
485 ..	» commun. 3 0|0	...	...	485 ..
384 50	» 1877 3 0|0	...	...	383 ..
512 50	» com. 1879 3 0|0	...	...	478 ..
419 ..	» 1879 3 0|0	...	...	418 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 ..	Nord	...	...	405 ..
397 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0|0	...	...	397 ..
385 50	Est 3 0|0	...	...	386 ..
395 ..	Ouest 3 0|0	...	...	395 ..
398 ..	Orléans	...	...	397 50
394 ..	Midi 3 0|0	...	...	395 ..
... ..	Nord-Est	...	...	... ..
636 ..	Bône-Guelma	...	...	632 50
	Chem. de f. Etrang.			
456 ..	Autrichiens	...	...	455 ..
... ..	Lombards	...	...	... ..
250 ..	Saragosse	258 75	...	260 ..
	Obligat. des Villes			
538 ..	Paris 1855-1860	...	...	537 50
528 ..	— 1865	...	...	526 ..
412 ..	— 1869	...	...	412 25
396 ..	— 1871	...	...	396 ..
520 ..	— 1875	...	...	520 ..
517 ..	— 1876	...	...	513 ..
389 ..	Marseille	...	...	389 ..
102 ..	Bordeaux	...	...	103 ..
97 50	Lyon	...	...	97 ..
108 ..	Lille	...	...	108 50
47 50	Roubaix-Tourcoing	...	...	48 50
	Obligations div.			
300 ..	Départem. de la Seine.	...	...	305 ..
... ..	Gaz de Paris	...	...	... ..
... ..	Suez	...	...	... ..
377 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	371 ..

BOURSE DE LILLE
du jeudi 12 janvier
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	412 75
Armentières 1886	... ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	105 .
Département du Nord	... ..	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	632 50
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Ce	360 ..	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ...	8750 ..
Anzin 100e de denier	... ...	2235 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ...	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ...	9502 50
Bully-Grenay le 6e	... ...	1260 ..
Carvin	1260	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	... ...	150 ..
Courrières	... ...	25725 ..
Campagnac	... ...	450 ..
Douchy	... ...	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... ...	110 ..
Dourges	... ...	6350 ..
Escarpelle (Nord)	... ...	3780 ..
Epinac	... ...	800 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ...	760 ..
Lens	... ...	20000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ...	47 75
Liévin	... ...	3300 ..
Lys supérieure	... ...	... ..
Meurchin	... ...	2413 75
Marles 30 0|0 part d'ingénieur	... ...	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ...	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ...	62 50
Vicoigne et Nœux	... ...	15950 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	522 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	... ..	500 ..
— Rèty 1876, remb à 500, tout payé.	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 12 Janvier 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 .. .l.	3 0/0 nouveau	81 .. .I.
81 80 .l.	3 0/0 ancien	81 40 .I.
84 25 .l.	3 0/0 amortissable	84 20 .I.
107 50 .l.	4 1/2 0/0 1883	107 60 .I.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

M. Vigneau interviewé

M. Vigneau a été interviewé par un rédacteur du *Gaulois* :

— Est-il vrai, disons-nous, que le procureur général vous reproche d'avoir communiqué à certains journaux des extraits d'interrogatoire et certains détails de l'instruction qui vous était confiée ?

— Mon Dieu, j'ai fait comme la plupart de mes collègues ; plusieurs rédacteurs de journaux ont l'habitude de se présenter, chaque jour, dans le cabinet des juges d'instruction, et, jusqu'à présent, on leur a communiqué tout ce qui pouvait les intéresser, sans que ces communications pussent nuire, bien entendu, à la marche de l'instruction.

— D'après les versions que nous avons recueillies au palais de Justice, il résulterait que vous avez ordonne des perquisitions à l'hotel de M. Grévy.

— C'est inexact.

— On ajoute même que vous aviez lancé un mandat d'arrêt contre M. Wilson, et que cet acte avait ému le parquet général. C'est, dit-on, la cause principale de la décision qui vous atteint.

— Vous êtes très insinuant, nous déclare M. Vigneau ; aussi, permettez-moi de garder le silence. Je ne dirai plus rien, de crainte de vous en dire trop long.

— Cependant vous allez être attaqué...

— J'ai conscience d'avoir fait mon devoir, nous a-t-il dit, et je ne crains pas de comparaître devant les magistrats qui seront chargés d'examiner ma conduite. Mais vous comprenez que je ne puis rien dire, de l'endroit où j'ai laissé l'instruction pas plus que des faits qui me sont reprochés.

— Et l'emploi du téléphone pour communiquer avec M. Legrand ?

— Je n'ai pas simulé la voix de M. Wilson.

» Cependant laissez-moi vous dire une chose.

» La loi a donné au magistrat instructeur le droit de saisir la correspondance privée et confidentielle des prévenus. Toute lettre envoyée par un ami, un parent, un complice présumé, peut être saisie n'importe où et ouverte par le juge d'instruction. Lorsque la loi a été faite, il n'était pas encore question de la création des téléphones, qui n'ont pu, par conséquent, être exceptés.

» Un juge a donc le droit de placer au bureau central des téléphones un agent de la Sûreté qui le renseigne... L'agent de la Sûreté peut ainsi se rendre *compte que tel individu, un témoin est en relations* avec tel autre, un accusé.

» Supposez que le magistrat instructeur se passe de l'intermédiaire de l'agent de la Sûreté, ce qui est son droit, et se rende compte lui-même du degré de relations qui existe entre deux individus. Quel mal voyez-vous à cela ? »

M. Ribaudeau interviewé

Un rédacteur du *Matin* a interviewé M. Ribaudeau :

— Est-il vrai que vous avez diné avec le juge d'instruction ?

— Oui.

— Combien de fois ?

— Deux fois.

— Où ?

— Au restaurant Lapérouse, quai des Grands-Augustins, dans la salle du rez-de-chaussée, à gauche en entrant.

— Avez-vous été invité par M. Vigneau ou bien l'était-il par vous ?

— Voici ce qui s'est passé la première fois : Il était huit heures. J'étais à l'instruction depuis midi. M. Vigneau venait de renvoyer M. Wilson avec lequel j'avais été confronté. Je lui demandai à rentrer diner chez lui où ma femme devait être inquiète de ne pas me voir rentrer. A cette époque, je n'avais pas encore été mis en état d'arrestation. M. Vigneau me refusa cette faveur, sous prétexte que je pouvais en abuser pour communiquer avec M. Wilson. Il refusa même de me faire accompagner par un agent.

« Venez plutôt diner avec moi, me dit-il, au cabaret du coin. » Et il m'emmena avec son greffier. Je ne me souviens plus du menu, mais il fut confortable sans être luxueux : une bouteille de vin et une entrecôte, je crois. Au surplus, je ne vous étonnerai point en vous disant que je n'avais pas grand appétit : « Mais vous ne mangez point me dit mon juge. Que diable ! Vous n'êtes plus ici en présence du magistrat instructeur. » Et comme j'avouais que j'avais plus que faim, il fit apporter une bouteille de Beaune que nous bûmes ensemble.

— Qui est-ce qui régla l'addition ?

— Au dessert, je demandai la note, elle se montait à 16 fr. Je mis un louis dans l'assiette.

Le juge se récria d'abord. Puis, le greffier intervint. Il liquida la note et me rendit 12 francs sur mon louis.

— Précisons bien, car ceci peut être grave et est tout au moins singulier. Vous êtes trois ; vous dites que vous avez payé une moitié de la note, et que le greffier a acquitté l'autre moitié. Ainsi, selon vous, le juge n'aurait rien payé.

— Rien, devant moi. Maintenant, je ne sais pas s'ils ont compté après; ce que je sais, c'est que j'ai payé la moitié.

— Et après?

— Après, nous sommes rentrés au Palais, et l'instruction a continué jusqu'à minuit.

— Est-ce ce jour-là que vous avez été arrêté ?

— Non, c'est la seconde fois.

— Après le second diner?

— Oui.

— Dans quelles conditions a eu lieu ce second repas ?

» — A peu près dans les mêmes conditions que le premier, sauf qu'il n'y a pas eu de bouteille de beaune. Au dessert, j'y ai encore été de mon louis. Mais cette fois, après un moment d'hésitation que j'ai remarqué, on ne m'a retenu que ma cote-part, soit un tiers de l'addition. Nous sommes rentrés également au Palais vers neuf heures. A minuit, M. Vigneau me fit appeler. Je voulus lui demander d'être confronté une seconde fois avec M. Crespin de la Jeannière qui sortait de son cabinet. « C'est inutile, me dit-il. » Et, prenant froidement le Code qui était sur la table, il me lut les articles en vertu desquels il m'arrêtait

M. Wilson et M. J. Grévy

On lit dans le *Matin* :

« M. Wilson, que nous avons vu dans la soirée, est absolument muet et renfermé comme dans une forteresse, dans sa banalité froide de diplomate anglais.

» Il jouit flegmatiquement de son triomphe et craint de le gâter par une explosion de haine inopportune.

» La seule chose qu'il ait consenti à nous dire, c'est qu'il ignorait la révocation de M. Vigneau et qu'il l'avait apprise par l'*Officiel*.

» Quant à M. Grévy que nous avons aperçu dans l'entrebaillement d'une porte, il avait l'air rayonnant et mieux portant que jamais. »

La Banque d'Angleterre

Londres, 12 janvier. — La Banque d'Angleterre a baissé son escompte à 3 1|2 0|0.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres. — La révocation de M. Vigneau. — Une question à M. Fallières. — Le budget.

Paris, 12 janvier. — Le Conseil de cabinet s'est occupé de l'incident Vigneau.

M. Fallières a fait connaitre son intention de répondre à la question qui sera posée à ce sujet.

M. Tirard a annoncé qu'il déposera lundi son projet relatif aux modifications du budget.

M. Viette a communiqué un décret portant la réorganisation de l'administration centrale de son ministère.

L'incident de Florence

Londres, 12 janvier. — Le correspondant parisien du *Times* constate que de l'avis unanime des membres du corps diplomatique à Paris, la France n'a pas le droit de faire des concessions à l'Italie dans l'affaire du consulat de Florence, attendu que cette affaire n'intéresse pas la France seule et que M. Flourens ne peut accorder satisfaction à M. Crispi, sans porter atteinte aux privilèges consulaires qui constituent le patrimoine commun de toutes les puissances.

Le règlement de la question bulgare

Londres, 12 janvier. — Le correspondant du *Times* à Berlin dit tenir de source excellente que les puissances se sont mises d'accord pour inviter la Porte à prendre l'initiative du règlement de la question bulgare et à sommer le prince Ferdinand de quitter Sofia. La Porte aurait accepté ce mandat.

Tremblement de terre au Canada

Toronto, 12 janvier. — De fortes secousses de tremblement de terre se sont produites hier sur plusieurs points des provinces d'Ontoria et de Québec. Il ne semble pas, jusqu'à présent, qu'il y ait eu des accidents de personnes ni même des dommages matériels.

L'état de Guillaume

Berlin, 12 janvier.— L'empereur dont l'état est satisfaisant a pu passer hier quelque temps hors du lit ; il a bien dormi cette nuit.

Condamnation de M. Naquet

Grenoble, 12 janvier. — Dans l'affaire de MM. Gustave Naquet et Meuvielle, M. Naquet vient d'être condamné à six jours de prison et deux cents francs d'amende.